Pôle Laboratoires
Structure : PTA
Suivi par : Anne DEBOURGOGNE
Téléphone : 03 83 65 60 74
E-mail : a.debourgogne@chru-nancy.fr

Note de service

BQ-Consignes pour ajouts d'analyses urgentes sur prélèvement déjà envoyé au LBM

ENTÊTE RÉSERVÉE : MERCI DE NE RIEN INSCRIRE

☐ Nouvel examen*
☐ Arrêt de réalisation d'un examen*
☐ Modification de méthode/analyse*
☐ Manuel de prélèvement*
☒ Changement organisationnel*
☐ Autre : préciser*

Cocher la case correspondante

Objet : Consignes pour les ajouts d'analyses urgentes sur un prélèvement déjà envoyé au laboratoire à compter du 23 juin 2023

La pratique de l'ajout des analyses à postériori de l'envoi du prélèvement doit se limiter à des **situations d'urgence**.

Dans les organisations actuelles du laboratoire, cette pratique ne permettra pas un rendu plus rapide des résultats par rapport à une nouvelle prescription (en prescription connectée) et un nouveau prélèvement.

Afin de respecter les exigences en terme de qualité et d'identitovigilance, de nouvelles consignes sont à respecter afin de garantir la bonne réalisation des analyses dans le cadre d'un ajout :

- Utilisation du bon de laboratoire pour cocher l'analyse à ajouter ;
- Utilisation de l'étiquette GAM pour identifier le patient ;
- Mention sur le bon de laboratoire de la notion « AJOUT » ;
- Ajout d'un nombre limité d'examens (3 maximum) ;
- Vérification que les bons types de prélèvements ou tubes ont été bien précédemment acheminés au laboratoire ;
- Envoi par fax au 03.83.6**5.61.25**

Dans toutes les autres circonstances, l'ajout ne pourra être pris en compte.

Fait à Nancy le *20 juin 2023*,

Le responsable de structure,
Anne DEBOURGOGNE

DESTINATAIRES
Pour information : ▪ *Direction des sites du CHRUN (Sites Urbains, Site de Brabois, CCEG)*
Pour exécution : ▪ *Président de CME* ▪ *Les prescripteurs du CHRU* ▪ *Direction des soins* ▪ *Les CSS, Les CS du CHRU* ▪ *Centres Hospitaliers de Lunéville, Pont-à-Mousson, Toul, ICL*